

## Municipalité

Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

RECOMMANDEE

Date : 23.04.2024  
Réf : FZU/ora  
Dossier : 14.03



### Demande LInfo concernant les activités et décisions de la Municipalité

Monsieur,

La Municipalité se réfère à votre courrier du 1<sup>er</sup> avril 2024 et à son complément du 15 avril 2024 portant sur une demande d'information au sens de la loi sur l'information du 24 septembre 2002 (LInfo), par laquelle vous sollicitez la transmission d'ordres du jour de séances de Municipalité, ainsi que de procès-verbaux décisionnels, respectivement d'un ordre du jour et d'un PV décisionnel.

La Municipalité précise que si elle utilise le logiciel eSéances pour les PV de séances de Municipalité, ces procès-verbaux ne sont pas des « procès-verbaux décisionnels » mais des procès-verbaux complets portant, le cas échéant, sur le contexte et le compte-rendu des discussions et délibérations, ainsi que sur les décisions prises. Or, de tels procès-verbaux sont exclus du champ d'application de la LInfo en vertu de l'article 64 al. 2 de la loi sur les communes (LC) (cf. arrêts de la CDAP GE.2022.0282 du 12 juillet 2023, consid. 5b et GE.2022.0180 du 11 novembre 2022 consid. 4b).

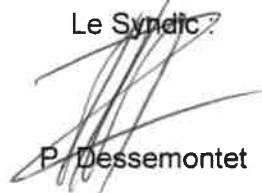
Par conséquent et conformément à votre demande, vous trouverez en annexe à la présente les ordres du jour des séances de Municipalité du 21 février 2024, du 28 février 2024, du 6 mars 2024, ainsi que du 13 mars 2024, avec anonymisation de toute donnée privée ou personnelle.

Pour le surplus, nous nous permettons de vous renvoyer à la lettre d'information de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui paraît selon un rythme hebdomadaire et qui est destinée à répondre aux attentes des citoyens en matière de transparence et d'information. Sous réserve d'intérêts publics ou privés prépondérants, toutes les décisions susceptibles d'intéresser la population y sont explicitées en temps utile. Vous trouverez ces lettres d'information à la page suivante : <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/municipalite/decisions-de-la-municipalite>.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

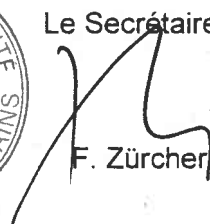
Le Syndic



P. Dessemontet



Le Secrétaire :



F. Zürcher